ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

manifestations sportives

Question écrite n° 102608

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le projet concernant la création d'une carte réservée aux personnes handicapée leur donnant la possibilité d'entrer librement au cours de différentes manifestations sportives sans retirer un billet d'entrée au guichet. En effet, pour une personne handicapée, l'épreuve de la file d'attente au guichet constitue un désagrément non négligeable. Cette carte pourra être présentée au service d'accueil de la manifestation sportive de façon à faciliter l'entrée, l'accès et les déplacements de la personne handicapée. Pour obtenir cette carte, la personne en situation de handicap devra en faire la demande par écrit auprès du directeur du service des sports de chaque ville ou village. La demande devra être faite chaque année à la fin de l'année scolaire. Cette carte donnera un certain confort à son utilisateur, permettant un meilleur accès au monde du sport nécessaire à l'épanouissement et la socialisation de la personne handicapée. Il lui demande donc de bien vouloir prendre en compte cette suggestion et de lui indiquer quelles seront les mesures qu'il envisage de prendre.

Données clés

Auteur : M. Yvan Lachaud
Circonscription : Gard (1re circonscription) - Union pour la Démocratie Française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 102608
Rubrique : Sports
Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 août 2006, page 8984